

— Il est donc interdit, *sub gravi*, de célébrer absolument seul par simple motif de dévotion.

Il est interdit de même, semble-t-il ressortir de ce qui précède, de célébrer par simple motif de dévotion, devant une ou plusieurs personnes absolument incapables de servir à l'autel et de répondre.

S'il peut avoir un servent, mais qui ne sache pas répondre. toute cause raisonnable peut autoriser le prêtre à célébrer en suppléant lui-même aux réponses omises.

Il est formellement interdit et *sub gravi* à toute femme de servir à l'autel, de s'en approcher durant les cérémonies, et même de siéger dans le chœur (*Decretales, L. III. T. II. C. I.*)

Toutefois, en l'absence d'un servent, et pour une cause raisonnable — voire même une simple cause de dévotion, disent certains auteurs, à défaut de décision officielle — une femme placée hors du chœur pourrait répondre au prêtre, à condition que celui-ci se servît lui-même à l'autel. (*Décret authent. S. R. S. n° 4 015 ad 6 — et les auteurs de morale.*)

Bilan géographique de l'année 1908

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

ASIE

(Suite.)

MONGOLIE. — Cet immense pays, d'où sont sortis les fondateurs d'empires, Tamerlan et Gengis-Khan, est aujourd'hui très peu peuplé et épuisé. Toutefois, les Mongols sont restés patriotes. Aussi furent-ils mécontents de ce que le gouvernement impérial avait distribué des terres aux émigrants chinois dans le pays des Ortos, au nord de la Grande Muraille. Ils se révoltèrent, et il ne fallut rien moins qu'une armée chinoise et l'intervention des missionnaires belges (de Scheut) pour les obliger à se soumettre.

CHINE. — Le 14 novembre 1908, mourait l'empereur Kouang-Siou et, quelques jours plus tard, sa tante l'impératrice douairière *Tsou-Hsi*, qui fut pendant plus de 45 ans la véritable souveraine de l'Empire chinois. Née en 1835 de parents obscurs, elle devint en 1860 épouse de seconde classe de l'empereur Hsien-Feng. Devenue régente, pendant la minorité